



La Ministre

Paris, le

10 JAN. 2020

Réf. : CAB15/01/19-031925-D

Madame, Messieurs,

Vous m'avez interpellée sur le maintien de l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Outre-mer (ODEADOM).

Comme vous le savez, par circulaire du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales, le Premier ministre a demandé aux ministres de justifier le maintien des structures dont la taille n'excède pas 100 emplois à temps plein (ETP).

Les missions de l'ODEADOM d'accompagnement, de développement et de soutien aux filières agricoles ultramarines sont reconnues.

Ainsi, un examen des conditions de fonctionnement de l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Outre-mer a permis d'aboutir à la conclusion que les éléments actuels ne permettraient pas de démontrer que l'intégration de l'Office au sein de Franceagrimer apporterait des économies et une efficacité supplémentaire par rapport aux mutualisations ayant déjà été effectuées.

En effet, tout en maintenant le système de paiement des aides qui a démontré son efficacité, la plupart des fonctions supports ont déjà été mutualisées. De plus, il a été décidé, lors du dernier conseil d'administration, la création d'un groupement comptable commun à Franceagrimer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence BIO.

Dès lors, le Gouvernement a décidé que l'ODEADOM resterait un organisme à part entière. Cette décision est concrétisée par la nomination récente au Journal Officiel, par décret, d'un nouveau directeur général de l'Office.

Cette décision traduit la volonté du Gouvernement d'accorder toute l'attention nécessaire aux spécificités des territoires ultramarins, devant être prise en compte, en vue de mettre en œuvre les mesures concernant le développement agricole Outre-mer, annoncées par le Président de la République, lors de son déplacement à La Réunion le 25 octobre dernier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Annick GIRARDIN

Madame Tina RANDRIA et Monsieur Florent PATEREAU
Représentants de l'Alliance du Trèfle
Monsieur Didier KEDIM - Représentant FO
ODEADOM
12, rue Henri Rol-Tanguy
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX

27, rue Oudinot - 75358 Paris - Tél. : 01.53.69.20.00
Internet : <http://www.outre-mer.gouv.fr>

GADELOUPE GUYANE MARTINIQUE MAYOTTE NOUVELLE-CALÉDONIE POLYNÉSIE FRANÇAISE LA RÉUNION SAINT-BARTHÉLEMY SAINT-MARTIN
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES WALLIS-ET-FUTUNA.

